

Communiqué de presse
23 novembre 2021

Aux représentant.e.s des médias

Accessibilité pour les personnes en situation de handicap **Deux cent lieux répertoriés grâce à l’outil Accès+**

La Ville de Genève a mis en ligne le lundi 22 novembre les données récoltées dans le cadre du projet Accès+, pour enrichir le site web de la Ville de Genève et renseigner sur l’accessibilité de quelques 200 lieux publics. On parle ici de musées et de salles de concerts, mais aussi de centres sportifs, de parcs publics, d’espaces de jeux, de bibliothèques, de centres socio-culturels, ou encore de services de l’administration municipale. Ce travail a été rendu possible grâce à un outil mis au point par Pro Infirmis.

Accès+ a été présenté à la presse par les magistrates et le magistrat porteur.euse.s de la politique de la Ville de Genève en matière d’accessibilité universelle, la Maire Frédérique Perler, la Conseillère administrative Christina Kitsos, le Conseiller administratif Sami Kanaan, et la responsable de Pro Infirmis-Genève Véronique Piatti-Bretton. De nombreuses associations d’usagères et d’usagers ont fait le déplacement pour assister à une démonstration de ce nouvel outil qui témoigne de la volonté de la Ville de poursuivre son engagement pour une ville inclusive.

Pour rappel, en 2019, le Conseil administratif a doté la Ville de Genève d’une politique municipale d’accessibilité universelle, dont le pilotage a été confié au Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), en collaboration avec le Département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).

L’objectif de cette politique est l’inclusion des habitant.e.s, usagères et usagers en situation de handicap dans la vie de la cité, par l’amélioration de l’accès aux prestations municipales. Un an plus tard, la Ville a récolté les premiers fruits de ce travail en adoptant une Charte de référence : « Genève, Ville universellement accessible ».

La politique d’accessibilité universelle garantit l’aménagement d’un environnement dépourvu d’obstacles afin de permettre à l’ensemble des habitantes et des habitants une participation pleine et entière à la vie de la cité. La mise en œuvre de la politique municipale comporte cinq axes :

- l’aménagement architectural et urbanistique ;
- l’accueil et l’accompagnement des usagères et usagers ;
- la sensibilisation et la formation du personnel ;
- la communication, l’information et la sensibilisation des publics ;
- la participation politique et citoyenne.

Le principe d'accessibilité universelle est codifié dans la Convention des Nations unies pour les droits des personnes handicapées, ratifiée par la Suisse en 2014. Il définit qu'un environnement inclusif est apte à réduire les difficultés et donc les handicaps de celles et ceux qui doivent composer avec des limitations physiques, sensorielles, mentales ou psychiques. Dès lors qu'on reconnaît que toute personne peut être confrontée au cours de sa vie à de telles situations, de manière temporaire ou durable, on peut affirmer que le concept d'accessibilité universelle représente une approche profitable à toutes et tous.

La Magistrate en charge de la cohésion sociale et de la solidarité, Christina Kitsos, relève « qu'une société inclusive est celle où toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités, ont la possibilité de participer pleinement à la vie de la Cité. On ne parle pas ici que d'obstacles architecturaux. Les barrières symboliques sont souvent les plus difficiles à franchir. »

Pour la Maire, Frédérique Perler, « notre population étant vieillissante, nous devons améliorer la sécurité des plus fragiles. C'est un enjeu majeur des futurs aménagements. Le département que je préside s'engage ainsi, à chaque fois que c'est possible, à aménager, construire et rénover des espaces publics et des bâtiments délivrant des prestations municipales modernes et inclusives, ouvertes à toutes et tous, avec ou sans handicap ».

Sami Kanaan, Magistrat en charge de la culture et de la transition numérique, souligne que « les compétences et le travail des équipes de la Direction des systèmes d'information et de la communication viennent en support à toutes les institutions, à tous les services municipaux pour permettre ainsi à la Ville de pouvoir tendre à cette universalité de l'accessibilité. Le projet Accès+ en est un bel exemple ».

C'est même là une réalisation emblématique, conduite en partenariat avec le projet national de Pro Infirmis « la Suisse Accessible ». Accès+ permet aux personnes concernées d'accéder, depuis les pages web de la Ville, à des informations détaillées sur l'accessibilité de 200 infrastructures municipales. Dans un deuxième temps, les données récoltées pourront être utilisées pour planifier et prioriser les améliorations nécessaires.

De plus, l'accessibilité de nouveaux bâtiments tels que l'Ancien Manège ou la nouvelle Comédie a fait l'objet d'audits et de mesures complémentaires grâce à d'intenses collaborations entre des services municipaux et l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU). Enfin, les experts d'HAU collaboreront avec les services du DACM dans le but d'inclure les critères d'accessibilité universelle dans les documents-cadre inhérents aux constructions/rénovations et aux aménagements urbains.

Perspectives 2022

En 2022, une sensibilisation et des modules de formation vont être proposés au personnel municipal ainsi qu'aux membres des associations subventionnées.

Durant cette même année, la Ville a prévu de lancer un appel à projets portant sur les pratiques inclusives abordant différentes thématiques dont :

- la sensibilisation du grand public aux enjeux du partage de l'espace public et des déplacements des personnes à mobilité réduite ;
- l'inclusion des citoyen.ne.s vivant avec un handicap au sein des démarches participatives locales.

Contacts

Manuelle Pasquali
Adjointe de direction en charge de la communication
Département de la cohésion sociale et de la solidarité
079 446 40 13
manuelle.pasquali-deweck@ville-ge.ch

Anaïs Balabazan
Chargée de communication
Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité
022 418 20 53
anais.balabazan@ville-ge.ch

Félicien Mazzola
Collaborateur personnel du magistrat
Département de la culture et de la transition numérique
079 542 66 50
felicien.mazzola@ville-ge.ch